

Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le

ID : 031-213105612-20181219-2018_30-DE

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
3 1 2 4 0

☎ 05.62.79.86.16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 12
- ayant pris part au vote : 16
- procurations : 4

L'an deux mille dix-huit et le 18 décembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 13 décembre, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS, vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME MONIQUE GUEDES, MME NADINE MAURIN, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, M. ANDRE DA PONTE, MME MARIE BIRE, MME RENEE HUMEAU, MME MONIQUE BEZOS, MME RAYMONDE CORBON, MME ISABELLE DIAZ.

Etaient absents ayant donné procuration : M. JOËL FEULLERAT (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), MME CHRISTIANE FARRUGIA (Pouvoir donné à MME RENEE HUMEAU), MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à M YVAN NAVARRO), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN),

Était absent excusé : M. MARC PERE,

DÉLIBÉRATION 2018/30

Objet : Renouvellement des conventions de partenariat avec les associations partenaires de l'action « Sport Sur Ordonnance »

Madame la Vice-Présidente rappelle que, par délibération D2017-004 en date du 27 février 2017, le CCAS a approuvé la signature de conventions avec les associations suivantes, partenaires de l'action « Sport sur Ordonnance » :

- Dojo Unionais
- Association du Tir à l'Arc
- PEP'S
- L'Union Cyclotourisme
- Union CLUB Athlétique

Ces conventions ne pouvant dépasser une durée de 2 ans et arrivant à échéance au 31 décembre 2017, ont été renouvelées par voie d'avenants jusqu'au 31 décembre 2018.

Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le

19 DEC. 2018

Pariser
Levalet

ID : 031-213105612-20181219-2018_30-DE

Madame la Vice-Présidente vous propose d'approuver le renouvellement des conventions de partenariat avec les associations suivantes, partenaires de l'action « Sport sur Ordonnance » :

- Dojo Unionais
- Association du Tir à l'Arc
- PEP'S
- Union CLUB Athlétique

Ces conventions de partenariat ne pourront dépasser une durée de 3 ans. Elles sont établies à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021.

Madame La Vice-Présidente vous propose de l'autoriser à signer ces conventions de partenariat avec les associations partenaires, mentionnées ci-dessus.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver le renouvellement des conventions de partenariat avec les associations suivantes, partenaires de l'action « Sport sur Ordonnance » :

- Dojo Unionais
- Association du Tir à l'Arc
- PEP'S
- Union CLUB Athlétique

Ces conventions de partenariat ne pourront dépasser une durée de 3 ans. Elles sont établies à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021.

- De l'autoriser à signer ces conventions de partenariat avec les associations partenaires, mentionnées ci-dessus.

*Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,
Isabelle GODEAS,*

- Transmis le 19 DEC. 2018
- Affiché le

19 DEC. 2018

